|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU SENEGAL**UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI----------------------------------------- **MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES** **DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE** **----------------------------------------------------**  | Description : armoiries | **Genève, le** |

**Déclaration du Sénégal lors du passage du Pakistan à la 28ème session de l’EPU**

**07 novembre 2017**

Monsieur le Président,

Je souhaite la bienvenue à la délégation du Pakistan et la félicite pour la qualité du rapport national.

Comme indiqué dans ledit rapport, le Gouvernement du Pakistan a pris d’importantes mesures d’ordre institutionnel pour améliorer le cadre général des droits de l’homme. Cela s’est traduit par la création en novembre 2015, du Ministère des droits de l’homme qui a pour objectif d’intégrer la dimension droit de l’homme dans tous les secteurs et la création de cellules des droits de l’homme au sein des tribunaux.

En même temps, des mécanismes spécifiques ont été mis en place au profit des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les enfants.

 Ainsi, tout en saluant toutes ces décisions, y compris le lancement, en février 2016 du plan national d’action pour les droits de l’homme, le Sénégal voudrait formuler les recommandations suivantes au Pakistan :

* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
* Ratifier la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès au Pakistan dans la mise en œuvre des recommandations et invite la Communauté internationale à lui apporter son précieux soutien.

 Je vous remercie de votre attention.